

Annexes financières à soumettre au CA de l'Université– séance du 3 avril 2013

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	USA	Clark University	UFR Langues et Communication	Christelle Serée Chaussinand	Il s'agit de deux annexes financières dans le cadre des conventions avec ces deux universités qui ont été validées par le CA du 12 juillet 2012. Selon les deux conventions ces annexes doivent être établies chaque année pour définir les sommes que Clark University et le College of the Holy Cross doivent verser à l'uB en contrepartie des services spécifiques que l'uB met à disposition de ces deux universités.
2	USA	College of the Holy Cross	UFR Langues et Communication	Christelle Serée Chaussinand	